



# "Les Sternes – Pêche en Mer"

Association agréée Jeunesse et Sports  
N° 62 SP 858 Chemin aux Raisins B.P. n° 51  
BERCK-SUR-MER CEDEX 62602  
Tél : 03 21 84 43 48

[les-sternes-peches-mer@orange.fr](mailto:les-sternes-peches-mer@orange.fr)  
[www.les-sternes.org](http://www.les-sternes.org)

## Adhésion « PECHE EN MER, 2<sup>ème</sup> RANG » 2026

Date : .....

*Merci d'écrire le plus lisiblement possible et de cocher les cases concernées*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone mobile .....

Email : .....@.....

Adresse principale .....

Adulte individuel (avec première sortie gratuite) → **80 €** Prix : €

Kit de pêche (2 mitraillettes + 1 plomb) → **10 €** Prix : €

Enfant de + de 15 ans à – de 18 ans → **50 €** Prix : €

Enfant accompagné de + de 12 ans à – de 15 ans → **30 €** Prix : €

Sortie supplémentaire Adulte « PECHE EN MER ou MEMBRE ACTIF 1<sup>er</sup> RANG » → **50 €** Prix : €

Sortie supplémentaire enfant de + de 12 ans à – de 15 ans → **30 €** Prix : €

**Total à payer : ..... €**

Chèque ou Espèces ou Carte bancaire (entourer le choix de paiement)

J'autorise « les Sternes – pêche en mer » à me transmettre les convocations et informations par Mail à l'adresse indiquée en haut de ce document.

J'atteste avoir pris connaissance des informations affichées dans le club relatives à la RGDP, se conforme et accepte dans son intégralité le règlement intérieur et notamment :

**A bord des embarcations, l'adhérent pêcheur, sous la responsabilité du barreur (chef de bord) s'engage à suivre ses instructions et respecte et accepte dans son intégralité les consignes annexées.**

**Le port du gilet est obligatoire et permanent à bord des bateaux du club.**

En cas de bris accidentel de matériel (moulinet et (ou) canne, ou de déclenchement inopiné du gilet de sauvetage, une indemnité forfaitaire de 30 € lui sera réclamée à la descente du bateau.

**Signature (lu et approuvé) :**



**Cher(e) ami(e) pêcheur,**

Vous venez de vous inscrire pour une sortie « pêche en mer » sur l'un des bateaux de notre club et nous vous en remercions. Nous vous rappelons que, tributaire des conditions *météo marine*, cette sortie vous sera confirmée, par téléphone, la veille de votre inscription, par l'un de nos permanents.

Lors de ce rappel, l'heure de rendez-vous précise vous sera donc confirmée (une heure environ avant la mise à l'eau).

Pour cette sortie, n'oubliez pas de prévoir vêtements de complément plus chauds (éventuellement pluie), couvre-chef, lunettes de soleil, ...la météo pouvant changer durant les heures de pêche au large ! **ATTENTION** : Pas de sanitaires à bord ! Pensez-y avant d'embarquer !!!

**Le gilet de sauvetage, fourni par le club, sera obligatoirement porté durant toute la durée de la sortie.**

**Les consommations d'alcool immodéré (et) (ou) de stupéfiants à bord sont interdites et obligeront notre barreur à ramener au point de départ la ou les personnes concernées.**

N'oubliez pas d'emporter collation et boissons rafraichissantes... (même si notre bar du foyer vous est ouvert pour cette journée de sortie avant votre départ comme à votre retour ! 🍷)

Le but étant de prendre et emporter vos prises, un contenant adapté est aussi recommandé (sac isotherme ou petite glacière). N'oubliez pas d'emporter un couteau et éventuellement une paire de ciseaux pour « marquer » votre poisson. Le « barreur » du bateau, votre accompagnant nommé par le club, saura vous rappeler cette consigne parmi les autres conseils qu'il saura vous donner tout au long de la partie de pêche. N'oubliez pas qu'il est votre guide et conseil tout au long de la sortie.



**ATTENTION**, si vous venez à prendre ce poisson appelé **VIVE**



**Ne le prenez surtout pas à pleine main...N'y touchez pas !** Faites attention lors de la remontée dans le bateau et demandez conseil au barreur pour l'éliminer...Une pince (photo ci-avant) est à votre disposition dans l'embarcation et devra absolument être utilisée pour décrocher celui-ci.

Si vous deviez annuler avant votre départ, n'oubliez pas de nous rappeler au **03 21 84 43 48**. A très vite pour une sortie que nous vous espérons la plus agréable et conviviale.

*Tournez SVP*

## NOUVELLES OBLIGATIONS 2026

### SORTIES PÊCHE EN MER – RÈGLES OBLIGATOIRES



### REC FISHING (OBLIGATOIRE) (sur Appstore ou Playstore)

- ✓ Inscription obligatoire dès 16 ans
- ✓ Valable 1 an
- ✓ Application : **RecFishing voir logo** (explication et tuto d'installation sur notre site [www.les-sternes.org](http://www.les-sternes.org) )

### DÉCLARATION DES CAPTURES

- 👉 Obligatoire pour les espèces réglementées (espèces ici concernées : Maquereau, Bar, lieu jaune et dorade rose)
- 👉 À faire **dans un délai de 24 heures à compter de l'heure exacte de la capture**
- 👉 Déclaration **INDIVIDUELLE**

- ⏸ Chacun déclare **SES prises**
- ⏸ Aucune déclaration collective

### SPECIFICITE « MAQUEREAU »

- ✓ Maximum : **10 par jour / pêcheur**
- ✓ Déclaration obligatoire (selon réglementation)

### RÈGLES À RESPECTER


- ✓ Tailles minimales (20 cms maquereau, Bar 42 cms, Lieu jaune 42 cms, )
- ✓ Quotas (Maquereau 10/jour/Pêcheur) (Bar 3/jour/Pêcheur)
- ✓ Zones et périodes
- ✓ Marquage des poissons conservés (queue caudale coupée)


### RESPONSABILITÉ


👉 Chaque pêcheur est responsable :

- De ses prises
- De sa déclaration

### AVANT DE QUITTER LE BATEAU

 Pensez à faire votre déclaration !

 Merci de respecter la réglementation, le club décline toute responsabilité en cas de contrôle.

 Bonne pêche à tous !